



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-386**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 9 juillet 2024, le « *Règlement numéro 2024-386 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de se conformer au règlement numéro 2024-385 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de la zone 101* ».

Ce règlement modifie le *Règlement de zonage 2002-90* afin de concorder au Règlement numéro 2024-386 modifiant le *Règlement sur le plan d'urbanisme 2002-89* afin de modifier les limites d'une aire d'affectation Résidentielle.

Le 16 août 2024, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 22^e jour d'août 2024

Lyne Rivard,
Directrice générale
et greffière-trésorière